



Communiqué de presse

Embargo: 10.12.12, 9:15

1 Population

N° 0351-1212-80

Indicateurs d'intégration de la population issue de la migration

Inégalités selon la nationalité et le lieu de naissance

Neuchâtel, 10.12.2012 (OFS) – **Le Conseil fédéral a mandaté l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la construction d'un système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration. Les résultats des premiers indicateurs présentent une tendance à l'égalité dans le sentiment de sécurité, la participation politique et, dans une certaine mesure, dans l'organisation familiale. Quant à la formation, la santé, la pauvreté, les conditions de vie matérielle et le logement, les chiffres laissent transparaître des écarts significatifs entre Suisses et étrangers et entre personnes nées en Suisse et celles nées à l'étranger.**

L'intégration se mesure en comparant les différences et similitudes entre les conditions de vie et les caractéristiques des différents sous-groupes qui composent la société. De manière empirique, un contrôle quant à l'évolution de l'intégration peut se faire sur la base de données statistiques (les indicateurs) relevées régulièrement et peut révéler les domaines où on tend à une égalité, respectivement une inégalité des chances. Les indicateurs d'intégration forment une base de donnée statistique solide pour la définition de politiques par les autorités compétentes, la recherche et les actions dans le domaine de l'intégration en Suisse ainsi que pour le débat démocratique. Les premiers indicateurs qui permettront un monitoring régulier de l'intégration sont disponibles. Ils seront régulièrement actualisés et développés par l'OFS.

Les étrangers nés en Suisse sont proportionnellement moins nombreux à avoir un niveau de formation du degré tertiaire

Les étrangers de deuxième génération ou plus ont la plus petite proportion avec un niveau de formation tertiaire (16,9%) par rapport aux Suisses nés en Suisse (26,6%), nés à l'étranger (28,8%) et aux étrangers nés à l'étranger (31,3%). Les jeunes étrangers nés à l'étranger quittent prématurément l'école (22,8%) significativement plus souvent que les Suisses nés en Suisse (4,0%) et que les étrangers nés en Suisse (11,9%). Du point de vue de la transition entre le secondaire I et le secondaire II, les écoliers étrangers passent deux fois plus souvent par des formations transitoires que les écoliers nationaux (26,6% contre 12,1%).

Les mères nées à l'étranger recourent moins souvent au temps partiel que les mères nées en Suisse

Nés à l'étranger ou en Suisse, les pères travaillent principalement à plein temps. Les mères nées en Suisse travaillent plus souvent à temps partiel (69,2%) que les mères nées à l'étranger (45,0%). Ces dernières sont plus nombreuses à être sans activité professionnelle (30,2% contre 18,5% chez les mères nées en Suisse) ou à travailler à plein temps (24,8% contre 12,3%). En ce qui concerne la charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique et familial, on constate la même répartition inégale entre hommes et femmes, quel que soit leur lieu de naissance.

Moins de soutien social et moins de recours aux soins chez les étrangers ou les personnes nées à l'étranger

Des différences significatives au détriment des étrangers et, dans une moindre mesure, des naturalisés par rapport à l'ensemble des nationaux sont observées dans le fait de bénéficier de soutien social (95,5% des Suisses contre 92,3% des étrangers) et dans le sentiment de solitude (29,2% des Suisses, mais les naturalisés pris à part ont un taux de 33,8%).

Les Suisses nés en Suisse, par rapport aux personnes d'autres nationalités nées en Suisse, et les Suisses nés à l'étranger, par rapport aux étrangers nés à l'étranger, se déclarent moins souvent en bon ou très bon état santé. Néanmoins, il existe un écart d'espérance de vie en bonne santé entre femmes de nationalité suisse et étrangère de 7,6 ans (69,3 contre 61,7), chez les hommes il est de 4,9 ans (68,4 contre 63,5). Autre observation : les personnes nées à l'étranger sont proportionnellement plus nombreuses à renoncer à des soins pour des raisons financières que les personnes nées en Suisse : 2,0 % contre 0,6% en ce qui concerne les soins médicaux et 7,2% contre 2,9% pour les soins dentaires.

Les Suisses et les personnes nées en Suisse bénéficient d'une position significativement plus favorable en terme de conditions de vie matérielle et de pauvreté

Des différences significatives sont observables entre personnes nées en Suisse et nées à l'étranger dans la distribution des revenus disponibles équivalents annuels. La médiane du revenu disponible équivalent est de 44'140 francs chez les personnes nées à l'étranger contre 50'819 francs chez celles nées en Suisse. Le même constat peut être fait concernant le taux de privation matérielle (9,3% des personnes nées à l'étranger contre 3,6% de celles nées en Suisse), le taux de risque de pauvreté (17,9% contre 11,5%) et dans les difficultés à joindre les deux bouts (parmi la population née en Suisse, les étrangers sont 25,5% dans ce cas et les Suisses 7,4%). Enfin, le taux d'aide sociale est supérieur dans la population étrangère que chez les nationaux (6,0% contre 2,0%).

Dans les conditions de logement, il y a des différences significatives dans la confrontation à une ou plusieurs privations dans l'équipement du logement (par exemple logement humide ou trop sombre) entre les personnes nées à l'étranger et celles nées en Suisse (16,7% contre 10,8%) et dans le fait de vivre dans un logement situé dans un quartier jugé trop bruyant (respectivement 23,5% contre 15,1%).

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

Système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration

En 2007, dans le cadre d'un plan d'action sur la politique d'intégration contenu dans le rapport sur les mesures d'intégration, le Conseil fédéral mandate l'OFS pour la construction d'un système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration.

La législation suisse stipule que l'intégration vise à établir l'égalité des chances entre Suisses et étrangers, dont le séjour est légal et durable, dans la participation à la vie économique, sociale et culturelle. Processus lent qui se joue tant du côté des personnes au niveau individuel que de celui de la société d'accueil, l'évolution de l'intégration se mesure en comparant les valeurs statistiques affichées à un moment donné par les étrangers (respectivement les personnes nées à l'étranger) en termes de chances d'accès dans divers domaines de la vie, avec celles enregistrées par les nationaux (respectivement les personnes nées en Suisse), se trouvant dans la même situation socio-économique et familiale. Car, entre autres variables, l'origine géographique mais également le sexe, l'âge et le niveau de formation peuvent influencer les résultats.

Le critère juridique de la nationalité ne correspond plus à la réalité de la population apportée par l'immigration car la seule acquisition de la nationalité suisse n'entraîne pas l'égalité des chances. Ainsi, lorsque la variable est présente dans la base de données et que les résultats restent significatifs, la nationalité a été combinée à celle du lieu de naissance de l'individu. 16 sources existantes de données statistiques sont utilisées pour l'élaboration des 67 indicateurs répartis sur plusieurs domaines d'intégration: l'aide sociale et la pauvreté, la criminalité, la sécurité, le racisme et la discrimination, la culture, la religion et les médias, l'éducation et la formation, la famille et la démographie, la langue, le logement, le marché du travail, la politique, la santé et le sport.

Les 24 indicateurs, dont les résultats sont présentés aujourd'hui de manière ventilée par variables socio-démographiques et régionales, ont été choisis de manière pragmatique selon la disponibilité actuelle des données. La plupart des résultats sont issus de données enregistrées en 2010 et 2011. D'autres résultats sont attendus en 2013.

.....
Renseignements:

Ewa Kasprzycki, OFS, Section Démographie et migration, tél.: +41 32 71 36511
Centre d'information de la section Démographie et migration, e-mail : info.dem@bfs.admin.ch

.....
Données détaillées

Vous trouverez les indicateurs pour la plupart ventilés par sexe, classe d'âges, niveaux de formation, secteurs économiques et régions sous forme de graphiques et de tableaux électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse :
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/ind43.html>

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples informations sur les définitions de l'intégration et de la population selon le statut migratoire, le lieu de naissance et la nationalité sur le site Internet de l'OFS à l'adresse :
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/07/blank/dos2/01.html>

.....
Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013, fax : +41 32 71 36281, e-mail: kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [01 - Population](#)

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

.....
Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral des migrations a eu accès au texte du communiqué de presse de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours avant sa mise à disposition du public.